



Toulouse le 17 octobre 2022

Objet : Actualités sociales

La Dépêche 8 octobre 2022 : Le bailleur social ALTEAL a posé la première pierre d'une nouvelle résidence senior à SEILH (région toulousaine). Il s'agit d'un habitat partagé et connecté pour les seniors, unique en France, véritable alternative aux EHPAD. Cet habitat inclusif, conçu par ALTEAL et géré par APART'AGES permettra de maintenir le lien social à des seniors isolés qui souhaitent profiter d'un cadre de vie permettant d'allier confort optimal et sécurité. La singularité de ce projet réside dans la cohabitation des seniors dans un même lieu d'hébergement, chaque unité bénéficie d'une assistante de vie 7 heures par jour.

Ouest France 8 octobre 2022 : Retraite : Edouard Philippe propose de repousser l'âge légal à « 65, 66 ou 67 ans ». En contrepartie, il veut introduire « plus de justice, et en prenant, bien sûr, en compte les longues carrières ».

Midi Libre 9 octobre 2022 : Le ministre du travail, Olivier Dussopt, a déclaré dans le JDD que, s'il était nécessaire de reculer l'âge moyen de départ à la retraite pour équilibrer le système, le gouvernement n'était pas encore fixé sur un objectif d'âge précis à atteindre et que la question serait soumise à la concertation avec les partenaires sociaux.

Le Monde politique 9 octobre 2022 : Le gouvernement réfléchit à une baisse de la durée d'indemnisation de l'Assurance Chômage pour les seniors.

20 minutes.fr : Interrogé dans les « Echos » sur la mise en place d'« un index sur l'emploi des seniors », Geoffroy Roux de Bezieux, président du MEDEF, s'est prononcé lundi 9 octobre contre un « pourcentage minimal de seniors » dans les entreprises, une piste de réflexion mise sur la table par le gouvernement.

Le Quotidien des Médecins : En commission, les députés suppriment les cotisations CARMF « Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France » pour les médecins en cumul emploi-retraite. Cette décision a pour motif de faciliter le cumul emploi-retraite des médecins libéraux.

La Dépêche 12 octobre 2022 : Olivier Klein, ministre délégué à la ville et au logement : « à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous allons mettre en place une nouvelle prime unique, ma prime Adapt', déployée par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) en lieu et place des aides actuelles ». L'aide publique MaPrime Adapt' servira à adapter les logements au vieillissement et à la perte d'autonomie. Elle vise à centraliser les aides à l'adaptation des logements pour les rendre plus lisibles et plus accessibles. Elle « devra être centrée sur nos concitoyens âgés de 70 ans et plus, aux revenus modestes et très modestes, dans une logique préventive et sans condition » de perte d'autonomie, a précisé Monsieur Klein.

20 minutes.fr : Les bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux personnes Agées (ASPA) vont recevoir, ce samedi 15 octobre, une allocation exceptionnelle de rentrée, d'un montant de 100 euros. Les retraités avec des enfants à charge, auront droit à 50 euros de plus par enfant. Selon la CNAV, 200 000 personnes sont concernées par ce dispositif. L'allocation exceptionnelle de rentrée est intégrée dans la loi du 16 août 2022.

Gorafi – News – Net Work : Travailler plus ou vivre moins, c'est sur ce thème que travaille Emmanuel Macron et Olivier Dussopt. Une étude publiée par plusieurs scientifiques syriens indique qu'un mort coûte 16 fois moins cher au contribuable qu'un retraité. L'ajustement de l'âge de la mort permettrait de préserver le système de retraite. Pour de nombreux médecins, l'important du calcul de l'âge légal de la mort est sous-évalué en France. Docteur Paidre (directeur du service de gériatrie de l'hôpital Fernand Widal à Paris) : « la mort intervient souvent trop tard, à un moment où les conditions de santé se sont largement dégradées ». Gérard Larcher dirige un groupe de travail sur la mise en place de critères de pénibilité de la vie, afin de trouver un grille de calcul juste pour évaluer, au mieux, l'âge de la mort. L'objectif est de permettre à chaque français de mieux profiter de la mort.

Newsletter Management 17 octobre 2022 : Depuis le 11 octobre, les partenaires sociaux et le gouvernement mènent le premier cycle de discussion sur la réforme des retraites. Des pistes sont d'ores et déjà avancées : la création d'un index senior à l'image de celui sur l'égalité professionnelle, la réduction de la durée d'indemnisation du chômage à 36 mois pour les plus de 55 ans, la mise en place d'une « assurance salaire » pour les plus de 55 ans, l'accès à la formation des seniors, l'amélioration des dispositifs de retraite progressive, la modification du compte professionnel de prévention (C2P). Actuellement le taux d'emploi des plus de 55 ans est de 56% contre 72% en Allemagne. Le deuxième cycle de concertation sera consacré à la « solidarité et l'équité », et les régimes spéciaux. Le dernier cycle devra aborder la question de l'équilibre du système de retraite.

Francis De Block